

ABRI ouvert – Auvent - Carport

Ne créé pas de surface de plancher – pas de surface taxable

Que le projet soit situé hors ou dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique.

Déposer une déclaration préalable en 4 exemplaires

***Attention : il existe 2 formulaires :

- déclaration préalable (travaux sur maison individuelle) 13703*
- déclaration préalable (travaux sur autre construction) 13404*

- Formulaire rempli, daté et signé
Cerfa téléchargeable sur www.service-public.fr
- Plan de situation du terrain
- Plan cadastral (www.cadastre.gouv.fr)

- Plan de masse à l'échelle faisant apparaître l'implantation de l'auvent avec indication des distances aux limites séparatives et des hauteurs.

- Plans des façades à l'échelle avant et après travaux
- Photo en couleur permettant de situer le terrain (1 vue de près et 1 vue de loin)
- Descriptif des matériaux et des teintes utilisés

****Si abri voiture (préciser s'il s'agit d'une place de stationnement existante)

- S'il s'agit d'une place de stationnement existante, implanter la place de stationnement sur un plan de masse (état existant)
- S'il s'agit d'une création de place de stationnement :
 - sur le formulaire cerfa 13703*, déclarer le nombre de places de stationnement créé par le projet dans le cadre 4 -projet
 - sur le formulaire cerfa 13404*, déclarer le nombre de places de stationnement dans le cadre 5.5 - stationnement

Réglementation

Veillez-vous référer au règlement du Plan local d'urbanisme en vigueur.

Délai d'instruction

1 mois

2 mois si périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique

Liste donnée à titre d'information